

d'Hez et, en suivant les marques blanc-rouge du GR 126, il ignore tous les chemins interdits qui s'ouvrent à gauche et à droite. Au bas d'une raide descente, il atteint le ri d'Hez à suivre à gauche sur quelques mètres. Franchir le pont en béton sur le ruisseau et grimper en face le sentier entre deux clôtures.

Au sommet, suivre à gauche, sur une courte distance, la route reliant Baisy-Thy et Tangissart. La traverser à hauteur d'une petite chapelle et emprunter en face le chemin vers le sommet du plateau cultivé. On aperçoit bientôt, sur la gauche, se profiler la gracieuse silhouette de la chapelle du Try-au-Chêne (1608).

Parvenus au chemin de crête, nous abandonnons les balises blanc-rouge du GR pour poursuivre tout droit, juste à droite du socle d'une potale volée. Au début il faut fouler la culture qui usurpe le sentier. Mais on le rejoint bientôt en descendant pour contourner un bassin d'orage. Nous franchissons finalement le tourniquet près d'une barrière qui donne accès au chemin du Grand Arbre. Suivre l'asphalte à gauche.

Au-delà des premières maisons de Bousval, en négligeant une rue qui remonte à gauche vers la ferme de la Baillerie, l'itinéraire débouche face au mur du

• **3,2 km** **Château de Bousval** (2)

Tourner à gauche, puis à droite, pour longer le mur du château jusqu'au pont sur la Dyle. Franchir l'ancienne ligne ferroviaire Ottignies-Manage, actuellement pré-RAVeL, et remonter la rue jusqu'aux feux lumineux. Traverser l'avenue des Combattants (RN 237) et gravir en face la rue pavée qui borde la Place communale de Bousval et passe devant l'église. En haut, prendre à gauche la rue Haute. Au carrefour suivant en T, s'engager dans la branche droite et continuer la montée jusqu'au passage sous le pont de la RN 25. Après 600 m, nous prenons le deuxième embranchement à gauche pour atteindre à travers champs le hameau dénommé

• **3 km** **Le Sclage** (3)

Descendre à gauche la rue Bruyère d'Elvigne. S'engager dans la première rue à droite (chemin de Terre Franche). Lorsque celle-ci tourne brutalement à droite, l'abandonner en faisant un quart de tour à gauche pour emprunter le sentier de Couture (n° 46) que nous ne quitterons plus jusqu'à la rue La Hutte au point 5. La trace herbeuse descend le long d'une clôture. Un coude sur la gauche, puis un lacet amènent à une pâture que l'on traverse directement dans la pente jusqu'à un tourniquet



s'ouvrant sur le chemin Pierre d'Haye.

Après quelques dizaines de mètres sur la droite, on découvre, à gauche en contrebas, un petit pont jeté sur le Cala que nous traversons.

A cet endroit, en période de chasse, peuvent se trouver deux sortes d'affiche.

- En présence d'une affiche rouge, il est interdit de traverser le bois aux dates indiquées. (Il est possible de se renseigner au préalable. Voir "Avertissement" en fin de feuillet).
- Une affiche jaune annonce les journées de battue et le passage est autorisé.

Au-delà du pont, le sentier parfois marécageux atteint une prairie qu'il longe en remontant par sa gauche et poursuit par un raidillon dans le bois. Sans changer de direction, le sentier se poursuit au sommet parmi les fougères en bordure d'un pré. Un petit creux franchi, il aboutit dans une large allée bordée de tilleuls, le chemin des Français.

Attention! Ici soyez attentifs aux prescriptions particulières des lieux en période de chasse. De février à fin septembre, vous devez suivre l'itinéraire a ci-dessous. D'octobre à fin janvier vous emprunterez obligatoirement l'*itinéraire* b décrit ci-après.

a) Itinéraire imposé de février à septembre. Balises: trait noir sur fond gris. Nous suivons l'allée à droite sur une centaine de mètres jusqu'à un chemin qui s'ouvre à gauche à l'entrée du

• **1,7 km** **Bois de Sart des Dames** (4)

Après 20 m, bifurquer à gauche devant un panneau "Propriété privée". Après 40 m s'enfoncer en biais sur la droite dans le bois. Progresser sur la trace en enjambant ça et là des troncs d'épicéa morts. Nous traversons une laie dont les ornières sont gorgées d'eau et poursuivons en face sous les épicéas. Puis nous bifurquons à gauche dans la première laie transversale rencontrée et directement à droite dans la suivante. 20 m au-delà du premier carrefour de chemins, s'échapper à gauche dans une sente herbeuse sous les taillis. Quelques pas plus loin, s'enfoncer à nouveau à droite en sous bois. Serpenter en descente sous les arbres pour atteindre la pointe d'une petite clairière juste après une laie remontant

à gauche. Obliquer à gauche puis continuer à descendre la trace herbeuse. Croiser un large chemin forestier et poursuivre la descente en face sous d'imposants hêtres. Nous débouchons à proximité d'une clairière verdoyante qu'on aperçoit à droite à travers les taillis. Nous continuons à gauche vers le fond marécageux.

b) *Itinéraire obligatoire d'octobre à fin janvier balisé par un trait jaune sur fond gris.*

Poursuivre à gauche, sur 450 mètres, le chemin de terre ornieré en légère montée dans un creux. Sur le plateau forestier, repérer à droite le deuxième panneau "Propriété privée - Passage interdit" à l'amorce d'un chemin forestier. Le poursuivre sur 400 mètres sans changer de direction. Au bas d'une longue descente, nous atteignons le fond marécageux du vallon où nous retrouvons l'itinéraire a.

Nous choisissons l'un ou l'autre des chemins parallèles et parfois très boueux qui convergent vers une large allée en bas de pente. L'itinéraire se faufile sans dévier au fond du vallon en délaissant tout embranchement.

Après 600 mètres, nous atteignons un carrefour dominé à quelque distance à gauche par un grand mirador en bois. Poursuivre tout droit. Un peu plus loin, après une large courbe à droite, poursuivre l'allée principale sans remonter à droite. Nous débouchons à un carrefour en T en lisière à un angle du bois. Alors que le tracé officiel du sentier de Couture est usurpé en face par une jeune plantation et une culture, nous continuons plutôt sur la droite le large chemin qui remonte vers la lisière. Après un coude à gauche, il franchit la chaîne barrant le passage pour accéder à une large voie à suivre à gauche. Au-delà d'une ligne HT, elle rejoint la rue la Hutte à l'orée du

• 2,3 km Bois de Couture

5

Traverser la rue et s'engager dans le chemin de Wavre qui passe à l'arrière de bâtiments abritant des silos à grains. Le chemin ornieré longe la lisière du bois en bordure de pâtures. A l'embranchement d'une rue, il poursuit à gauche sur un chemin bien entretenu parcouru par un câble électrique souterrain. Il débouche à la rue Collart. Suivre l'asphalte à gauche.

Après 100 mètres, s'engager à droite dans le sentier de Beaumont. A la rue suivante, tourner à droite sur quelques mètres puis à nouveau à gauche sur les pavés de la rue de la Croix Rolland. Au carrefour, poursuivre encore à

droite sur les pavés de la route d'Aywiers que l'on quitte par la droite au débouché du sentier n° 22. Celui-ci serpente dans le bois de Couture tantôt en montée, tantôt en descente (marque blanc et rouge du GR 126).

Le parcours pittoresque rejoint le mur d'un cimetière qu'il longe puis passe devant son entrée et, au-delà d'une placette, atteint le sentier de la Sapinière (n° 19) à descendre à gauche.

Nous apercevons bientôt l'enceinte en briques de l'ancienne abbaye d'Aywiers, percée d'une porte au bout du chemin. Face au chemin privé, poursuivre à droite par le sentier du Grand Pré. Il rejoint un tourniquet qui donne accès à une prairie à traverser dans toute sa longueur. Nous sortons par un nouveau tourniquet et rejoignons la

• 4 km Rue de l'Abbaye à Lasne

6

Non loin sur la gauche se dressent trois portes monumentales de l'ancien monastère d'Aywiers. L'une des portes est dédiée à Sainte Lutgarde.

A courte distance à droite, la rue croise la route de l'Etat (N 271) à proximité de l'ancienne gare vicinale (parking) de Maransart.

Transports publics

Bus TEC 29 Genappe-Céroux-Aywiers-Ottignies
Bus TEC 19 Nivelles-Genappe-Bousval-Ottignies
Ligne SNCB Ottignies-Villers-la-Ville-Charleroi

Avertissement. La description de cet itinéraire et les points de repère sont donnés à titre purement indicatif et n'engagent en aucune manière la responsabilité des Amis de Bousval.

Le tracé indiqué doit être considéré comme une suggestion. En cas d'accident, la responsabilité des Amis de Bousval ne peut être engagée. Les chiens doivent être tenus en laisse.

Le promeneur devra se conformer aux réglementations en vigueur et notamment respecter les dispositions du code forestier et du code de la route.

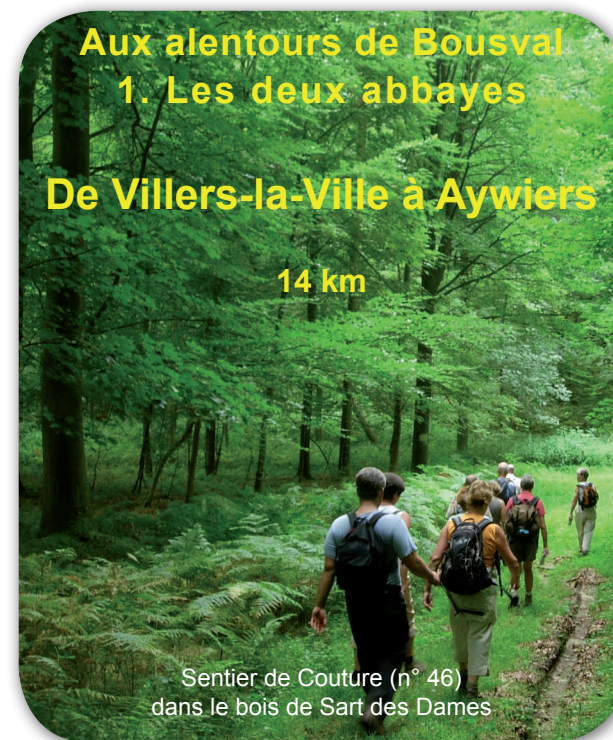
La promenade en forêt peut être temporairement restreinte ou modifiée en période de chasse.

Au Nord de Bousval, se référer aux affiches sur place ou se renseigner auprès du garde forestier de Pallandt M. Monin GSM 0497 05 78 06. L'Administration communale de Genappe doit faire connaître les interdictions de passage à qui l'interroge. Tél. 067 794226 ou 067 794227

Les Amis de Bousval

Renseignements adbousval@gmail.com
<http://www.lesamisdebousval.be/chemins-sentiers>

Mars 2011



Fondée en 1146 par des moines cisterciens, l'abbaye de Villers vécut son apogée au XIII^e siècle. Transformés en style classique au XVIII^e siècle, les bâtiments médiévaux sont vendus comme bien national français en 1796. Après un siècle de pillages, les ruines sont acquises par l'Etat belge pour être restaurées.

L'abbaye des cisterciennes d'Aywiers fut fondée en 1214. Sainte Lutgarde de Tongres y rayonna jusqu'à sa mort en 1246. L'abbaye, trois fois reconstruite, fut restaurée au XVIII^e siècle sous l'abbatit de Eléonore de Harvengt. Elle fut supprimée en 1796. Les biens sont actuellement morcelés en plusieurs propriétés privées.

Départ: carrefour (parking) des rues Bois d'Hez à Baisy-Thy et de l'Abbaye à Villers-la-Ville, à l'entrée du site des

• Ruines de l'abbaye de Villers

1

Escalader le sentier abrupt qui s'élève dans le bois au-dessus de la route, immédiatement à droite de la taverne "Le chalet de la Forêt". L'itinéraire musarde dans le bois